

# Comité Environnement du Pays de Lohéac

## 19. SURFACES ENGAGÉES

Ce que dit la promesse de bail :

Peut engager la surface totale cadastrée de la parcelle concernée par le projet éolien

**Iberdrola :** *« pourra se prévaloir librement de toute ou partie de la superficie de chacun des biens de son choix. »*  
réf p4-2

**Neoen :** «

**WPD :** «

En réalité, vous , propriétaire du terrain, devez aussi savoir :

1. Même si le plan de zonage ne les touche que partiellement, les parcelles sont bloquées dans leur intégralité (selon les promoteurs)
2. Bien qu'ils portent sur la totalité du terrain, les droits concédés à l'entreprise par le propriétaire ne seront rémunérés que si l'entreprise installe effectivement une éolienne ou tout autre installation accessoire sur le terrain